

**Conseil économique et social**

Distr.: Limitée
10 mars 2005

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Quarante-huitième session

Vienne, 7-14 mars 2005

Point 6 a) de l'ordre du jour

**Trafic et offre illicites de drogues: situation mondiale
en ce qui concerne le trafic de drogues et mesures prises
par les organes subsidiaires de la Commission**

**Projet de résolution présenté par la sixième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe***

**Périodicité des réunions des chefs des services chargés au plan
national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe**

La Commission des stupéfiants recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant:

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 53/115 du 9 décembre 1998, 54/132 du 17 décembre 1999, 55/65 du 4 décembre 2000, 56/124 du 19 décembre 2001, 57/174 du 18 décembre 2002, 58/141 du 22 décembre 2003 et 59/163 du 20 décembre 2004, dans lesquelles l'Assemblée a souligné l'importance des réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, dans toutes les régions du monde, et de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient de la Commission des stupéfiants, et les a encouragés à continuer de contribuer au renforcement de la coopération régionale et internationale, compte tenu des conclusions de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée,

Rappelant également que dans sa résolution 1990/30 du 24 mai 1990, intitulée "Institution d'une Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Europe", il a décidé d'instituer

* La sixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, s'est tenue à Vienne du 7 au 11 février 2005. Le projet de résolution figurait dans le document E/CN.7/2005/5/Add.1, par. 1.



une réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, dotée du statut d'organe subsidiaire de la Commission des stupéfiants,

Rappelant encore sa résolution 1992/28 du 30 juillet 1992, intitulée "Amélioration du fonctionnement des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants", dans laquelle il a prié la Commission de poursuivre régulièrement l'examen du fonctionnement de ses organes subsidiaires,

Rappelant sa résolution 1993/36 du 27 juillet 1993, intitulée "Fréquence des réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, et dispositions à prendre pour ces réunions" dans laquelle il a invité le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues à convoquer la troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, en 1995, et ensuite à convoquer cette réunion tous les trois ans,

Alarmé par la menace grave et croissante que font peser les groupes criminels organisés impliqués dans le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et diverses autres formes de criminalité organisée, ainsi que leurs liens potentiels, et dans certains cas, leurs liens effectifs avec les groupes terroristes,

Convaincu que d'autres mesures s'imposent pour renforcer la coopération et la coordination entre les chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, pour lutter efficacement contre le trafic de drogues dans la région,

Convaincu également qu'il est essentiel que les chefs de tous les services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues en Europe se réunissent régulièrement pour examiner les tendances du trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et les mesures prises pour lutter contre ce trafic,

Invite le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à convoquer la septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, en 2007 et ensuite à convoquer cette réunion tous les deux ans sous les auspices de l'Office.